

COPIE



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle Architecture
et Patrimoine

Arrêté n° 2011 235-0001

portant inscription au titre des monuments historiques
de l'ancien palais épiscopal (palais de justice)
à Béziers (Hérault)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

Vu l'arrêté en date du 21 février 1938 portant inscription « des façades et toitures de la sous-préfecture (ancien palais épiscopal) », à BEZIERS (Hérault),

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 14 juin 2011,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que immeuble présente sur le plan de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture de la deuxième moitié du 17e s. et de l'originalité de son plan entre cour et jardin en terrasses, adapté à la topographie escarpée des lieux, étroitement liés à l'ancienne cathédrale médiévale Saint-Nazaire, ainsi que pour la variété et l'importance de ses décors intérieurs du 18e s.,

ARRETE :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'ancien palais épiscopal (palais de justice), en totalité, y compris, cour, d'honneur avec sa clôture et les jardins en terrasses ainsi que l'ensemble du décor intérieur, situé 1, place de la Révolution à BEZIERS (Hérault), sur la parcelle n° 149, d'une contenance de 42a 58ca, figurant au cadastre section LZ et appartenant au DEPARTEMENT de l'HERAULT, identifié au SIREN sous le n° 223 400 011, collectivité territoriale ayant son siège à Montpellier, 1000 rue d'Alco, au vu de l'avis d'identification délivré par l'INSEE. Celui-ci en est propriétaire par acte administratif antérieur au 1er janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 21 février 1938 susvisé.

Département :
HERAULT

Commune
BEZIERS

Section : L2
Feuille : 000 L2 01

Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 09/06/2014
(Assoulement de Plans)

Coordonnées en projection : RSN 930013
93011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de
réserve de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

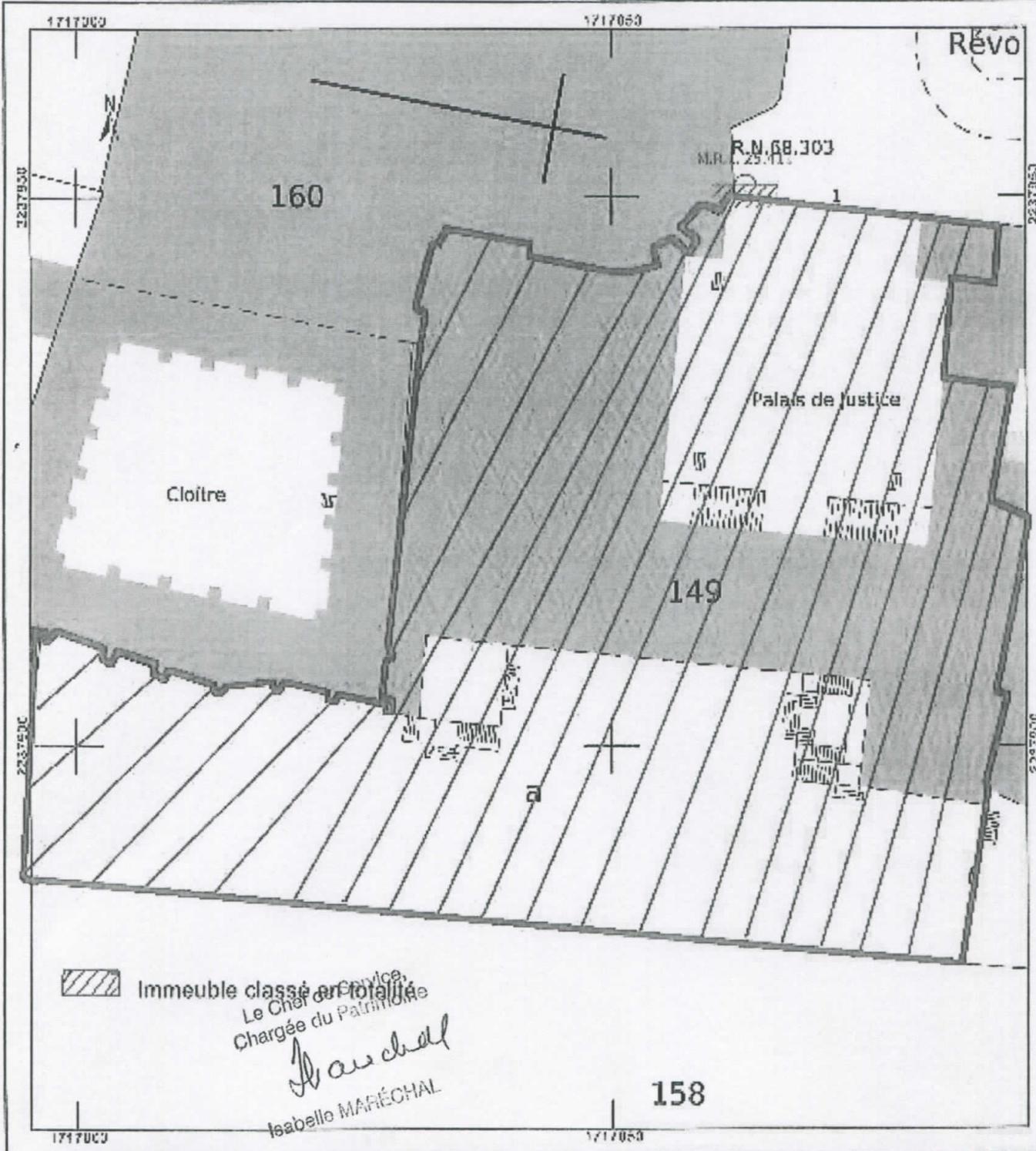
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Plan annexé à l'arrêté n° 34
du 06 JUN 2014 portant classement
au titre des monuments historiques de
l'ancien palais épiscopal de Béziers en
totalité, y compris la cour d'honneur
avec sa clôture et les jardins en
terrasses

Le plan réalisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
11 AV PIERRE VERDIER B.P 751 34022
34022 BEZIERS CEDEX
tel. 04 67 35 83 03 - fax 04 67 35 68 00
cd.fbeziers@dg.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ARRÊTÉ.

C/
BEAUX-ARTS.
INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les façades et toitures de la sous-préfecture (ancien
palais épiscopal) de Béziers (Hérault)

appartenant à u département de l'Hérault

sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de BEZIERS

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 21 FEV 1938

Pour le Ministre et par délégation spéciale

Le Directeur Général des Beaux-Arts

H. --- H. ---
Signé
G. HUISMAN

T. S. V. P.